

Communiqué de presse

Paris - 16 juin 2014

Réaction de l'association Prévention Routière suite au Conseil National de Sécurité Routière

Lors du Conseil National de Sécurité Routière (CNSR) du lundi 16 juin 2014, le ministre de l'Intérieur a annoncé un certain nombre de mesures afin de réduire le délai de passage de l'examen du permis de conduire et, in fine, le coût de la formation au permis de conduire, notamment pour ceux qui échouent à la première tentative.

L'association Prévention Routière, qui avait alerté il y a un an sur le surcoût de la formation à la conduite accueille de manière positive cette réforme. Celle-ci prévoit comme mesure d'urgence la mobilisation de retraités de la gendarmerie, de la police nationale ou d'autres agents publics pour décharger les inspecteurs de la surveillance de l'épreuve théorique, la réduction - de 35 à 32 minutes - du temps consacré à l'épreuve pratique ou encore la modification de la méthode d'attribution des places d'examens aux auto-écoles... et à plus long terme, la surveillance de l'examen du Code par un prestataire privé agréé par l'Etat.

Autre mesure soutenue par l'association Prévention Routière, la promotion de la conduite accompagnée. Celle-ci offre un meilleur taux de réussite à l'examen pratique, nécessite un nombre de leçons moins élevé en auto-école et coûte, au final, nettement moins cher*. Les jeunes conducteurs issus de la filière de la conduite accompagnée ont par ailleurs un peu moins d'accidents que ceux de la filière classique. Le CNSR entérine également la possibilité de démarrer la conduite accompagnée dès l'âge de 15 ans et de passer l'examen du permis B dès 17 ans ½.

Le ministre de l'Intérieur a également annoncé la création d'une troisième attestation scolaire de sécurité routière. Destinée aux élèves des classes de seconde, cette ASSR 3 devrait être opérationnelle à la rentrée 2015. L'association Prévention Routière souhaite que cette formation ne se limite pas à du bachotage et intègre un module de sensibilisation aux principaux risques routiers et qu'elle soit étendue aux élèves des centres de formation d'apprentis (CFA), aujourd'hui au nombre de 120 000 par classe d'âge.

Sur la baisse de la vitesse à 80 km/h, il est primordial pour l'association Prévention Routière de sortir du débat polémique qui a lieu depuis un an. C'est pourquoi, la proposition du ministre, faite lors du CNSR, de procéder à une expérimentation sur les parties les plus accidentogènes du réseau de routes bidirectionnelles peut permettre aux pouvoirs publics de renforcer le travail de pédagogie nécessaire auprès des conducteurs sur les dangers de la vitesse qui, excessive ou inadaptée, est à l'origine de nombreux accidents et en est toujours un facteur aggravant, quelles qu'en soient leurs causes.

François Pierson, président de l'association Prévention Routière, rappelle qu'*"au-delà des recommandations concernant le permis de conduire et la vitesse, il est désormais primordial que le gouvernement s'attaque très vite aux autres causes d'accidents de la route que sont l'alcool, l'usage du téléphone au volant, la fatigue... et ce grâce à l'élaboration d'un véritable plan de lutte contre l'insécurité routière, seul moyen d'atteindre l'objectif des moins de 2 000 tués sur les routes à l'horizon 2020."*

Contact presse

Sophy SAINTEN

TEL : 01 44 15 27 79 – 06 38 83 11 25

s.sainten@preventionroutiere.asso.fr